

RUE DE L'AVENIR

INFORMER | ÉCHANGER | INSPIRER

LE BULLETIN



AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES

UN VENT DE FRAICHEUR POUR LA PLANIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Dénomés selon différents termes, « éphémères », « momentanés », « provisoires », « transitoires », « évolutifs », etc., les aménagements urbains temporaires constituent un outil pour remédier à certaines difficultés rencontrées par les projets d'aménagement traditionnels. Par le biais d'un urbanisme tactique, favorisant des actions d'aménagement à court terme, ils ouvrent la voie à de nouvelles manières de concevoir et de vivre les espaces publics. Ils ont l'avantage de

pouvoir se développer en fonction des opportunités locales et de favoriser une dynamique sociale importante.

La réalisation d'aménagements temporaires permet d'oser mettre en œuvre des projets parfois un peu « hors norme » ou qui sembleraient encore non aboutis dans le cadre d'une approche plus conventionnelle. Ainsi, ces aménagements permettent de tester des propositions et d'en observer le fonctionnement, ainsi que leur appropriation par les utilisatrices et utilisateurs. Ils offrent à ces derniers l'opportunité de transmettre leur expertise d'usage et leur ressenti par rapport à l'aménagement mis en place. Cette approche favorise une remise en question, permettant d'affiner et d'adapter les projets au fil du temps, ou en vue d'une éventuelle pérennisation. Ces démarches se confrontent

cependant à des enjeux multiples : procédures conventionnelles rigides et peu adaptées à des projets de courte durée, coordination et recherche de consensus entre les parties prenantes aux intérêts et objectifs parfois divergents, longévité des aménagements mis en place... autant de questionnements qui trouvent des réponses innovantes et ingénieuses au fil des projets.

La Journée d'étude 2023 de Mobilité Piétonne, qui a eu lieu le 28 juin à Berne, a permis d'aborder cette thématique sous divers angles, du pourquoi des aménagements temporaires aux défis et perspectives qui y sont liés. Le bulletin de Rue de l'Avenir y fait écho, en présentant quelques reflets de cette journée riche en échanges et en exemples concrets, mais également en présentant d'autres démarches et bonnes pratiques. ●

De l'expérimentation à l'appropriation d'un outil

UNE NOUVELLE MANIÈRE D'AMÉNAGER LA VILLE, TEMPORAIRE... ET DURABLE

Matthieu Pollien et Chloé Klein,
Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA

Les espaces publics tiennent un rôle incontournable dans la multitude des enjeux urbains actuels (climat, densification, mobilité, sociabilité, etc.), à la fois du fait de leur morphologie même, mais également comme support des usages. Leur organisation et leur gestion font l'objet de nombreuses planifications, pour lesquelles les aménagements temporaires sont un outil de plus en plus sollicité.

Des aménagements flexibles et adaptables

Afin de répondre aux écueils posés par les méthodes habituelles pour planifier et (ré)aménager un espace public, dont les procédures de mise en œuvre sont souvent complexes, lentes et lourdes en ressources humaines et financières, la réalisation d'aménagements temporaires présente des avantages intéressants. Ils permettent notamment des procédures simplifiées, une réalisation plus rapide, davantage de flexibilité et d'adaptabilité, des coûts réduits. Ils offrent des solutions de valorisation de l'espace public innovantes, permettant non seulement d'offrir



PARIS PLAGE, un aménagement temporaire estival désormais bien connu, lancé en 2002 qui évolue et grandit au fil des ans. (source : Mairie de Paris)

des aménités aux usagers dans l'attente d'un projet définitif, mais également d'intégrer les citoyens dans la création de leur espace de vie. Grâce au test et monitoring des bonnes pratiques, les éventuels défauts peuvent être corrigés selon les

LES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES DEVIENNENT DE PRÉCIEUX OUTILS POUR RENDRE LES VILLES PLUS ACCUEILLANTES ET DURABLES

retours d'expérience, favorisant ainsi l'innovation. La conception d'aménagements temporaires peut se réaliser dans des contextes très différents, de festivals et événements ponctuels à des temporalités plus longues, tout cela à différentes échelles, de la place centrale à la place de stationnement.

Les défis de la co-construction

Auréolés de leur rôle innovateur et des solutions qu'ils apportent à certains blocages, les aménagements temporaires ne sont pas pour autant des projets qui peuvent

être menés à la hâte et sans difficultés. Des défis importants sont à relever dans ce type de démarches, à l'instar de toute intervention sur le domaine public. Outre les enjeux techniques (sécurité et réglementation, maintenance et gestion, durée de vie limitée, cohérence avec la planification supérieure, etc.), le portage politique et citoyen est déterminant dans la réussite de telles mesures. L'importance particulière accordée à la co-construction de ce type de projets (entre mandataires, autorités et citoyens) et leur visibilité publique nécessitent de nombreux consensus afin d'éviter les blocages. Un soutien politique fort est donc nécessaire pour que ces mesures encore inhabituelles puissent être menées à bien, voir pérennisées, tout comme une implication réelle et transparente des citoyens dans cette réalisation.

Si les conditions de création et de mise en œuvre sont réunies, les aménagements temporaires deviennent de précieux outils pour rendre les villes plus accueillantes et durables. Ils permettent d'expérimenter des solutions pour adapter le milieu urbain face aux dérèglements climatiques, de manière fonctionnelle et esthétique, ainsi que d'offrir aux citoyens la possibilité de se réapproprier leur environnement. ●

RUE DE L'AVENIR

Association indépendante créée en 1981, active en Suisse romande. Plateforme d'information et d'échanges, elle s'adresse particulièrement aux communes, aux bureaux d'études, aux services cantonaux, aux associations spécialisées et aux groupes d'habitants.

MEMBRES DU COMITÉ

Yves Delacrétaz, Président ; Alain Rouiller, vice-président ; Caroline Beglinger ; Camille Bernier ; Sandra Bonilla De Cazorla ; Lucile Deveyly ; Etienne Doyen ; Laurent Dutheil ; Françoise Lanci-Montant ; Jenny Leuba ; Julien Lovey ; Valérie Sauter ; Dominique von der Mühl ; Martin Walther.

SECRETARIAT

secretariat@rue-avenir.ch
www.rue-avenir.ch

PRODUCTION

Graphisme : Bontron&Co, Genève
Impression : Pressor, Delémont
Imprimé sur papier certifié FSC
Parution : trois numéros par an
Responsables du numéro et de l'édition : L. Deveyly et C. Bernier

ORGANISMES MEMBRES

ATE Association transport et environnement
Mobilité piétonne Suisse
PRO VELO Suisse

PHOTO COUVERTURE

Berne, aménagement temporaire de la Mittelstrasse. (© Yoshiko Kusano)

CROISER LES REGARDS POUR MIEUX VÉGÉTALISER

Mathieu Pochon, ingénieur en environnement indépendant, atelier salto

Pour répondre aux défis bioclimatiques des villes, l'urbanisme tactique permet d'amorcer rapidement la transformation des espaces publics. Leur nécessaire végétalisation appelle toutefois une réflexion sur le temps long, et une clarification des objectifs au regard des diverses perspectives... autant humaines que non humaines.



Le workshop sur la végétalisation des espaces publics, animé avec Nathalie Baumann (chargée de cours et chercheuse en écologie urbaine à la ZHAW) lors de la journée Mobilité Piétonne, a permis d'aborder les enjeux de la végétalisation dans le cadre des projets temporaires.

Enjeux de la végétalisation dans les projets temporaires

L'un des principaux défis tient à la confrontation temporelle entre les aménagements éphémères et le temps long des processus vivants (développement des arbres, revitalisation des sols, etc.).

De la régulation du microclimat local au renforcement de la biodiversité, en passant par l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, la végétalisation des espaces urbains est porteuse de nombreux services écosystémiques. Pour les déployer pleinement, une certaine qualité de renaturation doit être atteinte, à commencer par une arborisation saine dans un sol vivant. Le système eau-sol-plante devrait donc toujours être considéré dans les projets, même provisoires, afin de dépasser la simple mise en place de plantes ou d'arbres en pot (voir Rue de l'Avenir 3/2020). En

effet, bien qu'apportant un effet immédiat (ombrage ponctuel), cette solution de facilité reste coûteuse en entretien (arrosage plus fréquent) et strictement limitée dans le temps (retour à l'état initial une fois les plantes retirées). Revitaliser le sol dès le

L'UN DES PRINCIPAUX DÉFIS TIENT À LA CONFRONTATION TEMPORELLE ENTRE LES AMÉNAGEMENTS ÉPHÉMÈRES ET LE TEMPS LONG DES PROCESSUS VIVANTS

début, même dans le cadre d'aménagements temporaires – avec une végétalisation progressive privilégiant les plantes pionnières ou des arbres très jeunes plutôt que des plantes plus exigeantes – permet d'apporter de meilleurs résultats à long terme, notamment en cas de pérennisation de l'aménagement.

Croiser les perspectives

Le workshop a pris pour parti pris d'appréhender ces aspects à travers le regard de différentes usagères et usagers dans le projet concret d'un étang temporaire

réalisé sur le site de l'HEPIA au centre de Genève. Quel est le point de vue d'un-e enfant du quartier, d'une personne âgée, d'un-e gestionnaire du service des espaces verts, ou encore d'un pinson des arbres ? En se mettant à leur place, on arrive à confronter les différents besoins, attentes et craintes possibles et à en retirer des pistes de proposition. Dans l'idée d'un « design for all » incluant aussi les non-humains (oiseaux, insectes, plantes, etc.), la prise en compte de ces perspectives permet d'aborder les objectifs du projet de manière complète : une posture qu'il serait utile de prendre dans le cadre de chaque projet d'aménagement. ●

**L'ÉTANG TEMPORAIRE INSTALLÉ
PROVISOIREMENT PAR L'HEPIA À GENÈVE**
a permis de mettre en avant les
bénéfices de l'eau en milieu urbain.
(source : ©HEPIA et Nicolas Schlopfer)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le Bulletin Rue de l'Avenir 3/2020 : [« Ça chauffe dans la rue ! S'adapter, dès maintenant »](#)
- OFROU, Mobilité piétonne Suisse : [« Aménagements temporaires »](#)
[Documentation sur la mobilité douce n°163](#)

Et encore...

EXEMPLES D'ICI ET D'AILLEURS

Dominique von der Mühl

Les projets et les expérimentations se multiplient depuis quelques années, en Suisse et ailleurs. Petit éventail d'exemples, non exhaustif, qui illustrent la diversité des contextes, temporels et spatiaux, et la multiplicité des processus, impliquant le plus souvent les habitant·e·s.

LE TEMPS D'UN ÉTÉ...

À MARTIGNY la place Centrale, réaménagée en zone de rencontre il y a une dizaine d'années (voir RdA 4/2014), devient piétonne durant l'été, de mi-juin à fin août. Des aménagements temporaires légers favorisent l'appropriation de l'espace. Quelques autres rues du centre-ville sont fermées le temps des week-ends pendant l'été.

<https://www.martigny.ch/fr/ville-rendue-pietons-durant-63909.html>



©Olivier Lovey



© Office des ponts et chaussées de la Ville de Berne

À BERNE, un concours d'idées pour des « oasis urbaines » a été ouvert pour la deuxième fois en 2022. Les projets temporaires peuvent être imaginés pour une place de parc ou un espace de rue de quartier, ils doivent comporter une dimension sociale et environnementale. Quatre oasis ont été réalisées en 2022, cinq en 2023, dont le projet primé « Dr Baldakin » (photo).

<https://www.bern.ch/themen/stadt-recht-und-politik/mitreden-und-mitgestalten/kora-bern/berner-oasen/berner-oasen>

À MUNICH, un projet pilote de rues estivales lancé en 2019 avait rencontré un grand succès, il est depuis renouvelé chaque année. Neuf aménagements ont été réalisés en 2023, dans des rues déjà modérées, avec mise à disposition de l'espace pour les enfants et les habitant·e·s. Les aménagements légers (bacs plantés, assises sous diverses formes, supports vélos), sont démontés à la fin de l'été.

<https://www.muenchen.de/freizeit/aktuell/sommerstrassen>



©LHM, Gerlach

TESTS D'USAGES POUR UNE ANCIENNE ROUTE CANTONALE

Dans le centre de **Schlieren** (ZH), le déplacement de la route cantonale a libéré un tronçon de la Badenerstrasse. Afin de pouvoir définir ce qu'il pourrait devenir, la commune a recouru à un processus de tests qui s'est étendu sur deux ans, avec toutes sortes d'utilisations possibles à l'usage des habitant·e·s. L'évaluation finale de « Pischte 52 » est en cours, mais les usages temporaires pourront se poursuivre jusqu'au réaménagement définitif.

<https://www.schlieren.ch/dienstleistungen/89338?apid=794791741>
<https://regionale2025.ch/projekt/pischte-52/>



Photos ©Stadt Schlieren



DES JEUNES S'ENGAGENT POUR LA COMMUNAUTÉ



©Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)

Au Québec, on trouve sur le site du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) de nombreux exemples intéressants. Parmi lesquels une démarche avec les jeunes qui s'inscrit dans le projet « J'identifie, j'agis dans ma communauté », développé dans toutes les régions du Québec. Les activités de la démarche cherchent à « donner une voix aux adolescent·e·s pour améliorer la sécurité et la convivialité aux abords de leur école, pour aujourd'hui et pour toutes les générations futures ». La démarche par ateliers comporte quatre étapes : comprendre, explorer, planifier, réaliser et inaugurer.

<https://jidentifiejagis.ecologieurbaine.net/fr/programme>

UNE EXPERTISE SE DÉVELOPPE

On peut le constater ces dernières années, l'urbanisme tactique a le vent en poupe : l'expertise se développe parmi les professionnels, des agences spécialisées se créent, les projets dans le domaine se multiplient. Pour rester au Québec, on trouve de nombreux exemples documentés sur le site de Castor et Pollux, agence de paysage et de design urbain, qui a pour vision de « transformer la ville en s'appuyant sur son territoire naturel et sur l'implication citoyenne ». Avec des aménagements qui – au Québec comme ailleurs – bousculent souvent les normes.

<http://castoretpollux.co/les-projets/>



©Castor et Pollux, paysage et design urbain

Aménagement
temporaire reconduit

QUAND TOURISME ET PANDÉMIE FONT BON MÉNAGE: L'EXPÉRIENCE DOLCE RIVIERA

Matthieu Chenal, géographe
indépendant, bureau Variétude



Les restrictions liées au Covid 19 ont provoqué un électrochoc sur la Riviera vaudoise. Pour sauver l'été 2020, l'office du tourisme a lancé l'opération « Dolce Riviera » qui a métamorphosé les quais du lac entre Vevey et Montreux. Le succès populaire a été tel que l'opération est reconduite chaque été. Cette expérience pourrait servir de mode d'emploi pour repenser la lourdeur des planifications et cibler la « mutabilité urbaine ».

Au printemps 2020, les acteurs culturels, touristiques, économiques et politiques de la Riviera vaudoise unissaient leurs forces pour compenser l'annulation du Montreux Jazz Festival et enrichir la région d'activités, d'installations et d'animations sur les bords du lac. Ils ont imaginé « Dolce Riviera » en référence à la douceur de vivre de la région. Outre des concerts en plein air, l'action se matérialise par des decks favorisant l'accès au lac, des transats, des extensions de terrasses et des nouvelles buvettes.

Les quais sont subitement métamorphosés en station balnéaire, en pop-up estivaux. Au-delà de leur cadre paysager sublime, on avait négligé ces opportunités rafraîchissantes. « J'ai toujours pensé qu'il fallait rendre aux gens l'accès au lac, faire du quai non plus un endroit où on passe, mais où l'on a envie de rester se prélasser », faisait remarquer le directeur de l'Hôtel des Trois Couronnes à Vevey dans « 24 Heures » le 6 août 2020.

Promotion indirecte de la marche

Cette réponse à la crise économique et sanitaire complétait l'extension des terrasses, mais elle ouvre également des perspectives intéressantes en termes de promotion indirecte à la mobilité douce dans l'espace public, car la marche y est le mode de déplacement par défaut. Comme l'exprime l'architecte-urbaniste Anne Durand, « la nouvelle utilisation temporaire des espaces est à considérer

comme une invention dans les modes de faire: elle provoque de nouvelles découvertes, et les utilisateurs trouvent autre chose que ce qu'ils cherchaient. ». Dans « l'art de vivre » promu par Dolce Riviera, il n'y a pas que la musique, les cocktails, la baignade et la désormais incontournable « qualité expérientielle », mais aussi une invitation à la déambulation et au séjour des piétons. Sans le dire, car cela va de soi.

**« CET EXEMPLE D'URBANISME
TEMPORAIRE VA CHANGER
DURABLEMENT LES LIEUX ET
L'USAGE DES LIEUX OÙ IL A
ÉTÉ IMPLANTÉ. »**

Dolce Riviera a été reconduit et étendu avec succès en 2021, puis avec des variantes d'été en été. En 2023, les decks facilitant la baignade et les buvettes estivales sont concentrés sur deux sites à Vevey et La Tour-de-Peilz. Au quai Roussy, on voit combien cet espace vert jadis un peu délaissé jouit aujourd'hui d'une animation très vivante et détendue. Cet exemple d'urbanisme temporaire va changer durablement les lieux et l'usage des lieux où il a été implanté. Et pour le coup, contrairement à d'autres mesures prises durant la pandémie (relire <https://rue-avenir.ch/actualites/et-dans-le-monde-post-covid-naurait-on-pas-encore-oublie-la-marche>), il a plutôt bénéficié aux piétons.

Accueillir le changement

Le potentiel de l'aménagement temporaire est de plus en plus utilisé comme laboratoire de nouvelles pratiques. En capitalisant sur les retours positifs de Dolce Riviera, une étude a été lancée par la commune de Montreux pour repenser l'espace public et en particulier le trottoir amont de la Grand-Rue, en combinant végétalisation en bacs et en pleine terre.

Nombreux sont les acteurs du territoire qui remettent en question la pertinence du modèle planificateur, avec son corset de règles, de normes et de procédures qui le rendent inopérant. La réponse la plus stimulante à cette impasse pourrait être celle de la « mutabilité urbaine » théorisée par Anne Durand et définie comme la capacité des villes à accueillir les changements et à favoriser les possibles. Pensé d'abord pour le domaine bâti mais tout à fait applicable à la mobilité, cet état d'esprit nécessite trois conditions: « accueillir le changement, accepter l'incertitude et partager des collections d'inventivités », en incluant les habitants dans la fabrication des villes. ●

**LE DECK DE DOLCE RIVIERA À MONTREUX
ET À LA TOUR-DE-PEILZ.**

(photos : www.montreuxriviera.com et
Matthieu Chenal)

POUR ALLER PLUS LOIN

Anne Durand, *Mutabilité urbaine*, infolio, 2017

COMMENT RÉALISER DU TEMPORAIRE DANS UN MONDE PENSÉ POUR DU DÉFINITIF ?

Camille Bernier

Les aménagements temporaires transforment l'usage des espaces publics, mais aussi la pratique des professionnels. Si ces démarches, par nature participatives, ont prouvé leur plus-value pour créer une ville plus agile et résiliente, les procédures, elles, doivent encore être adaptées.



LA GRANDE JETÉE À NYON
(photo : Ville de Nyon,
Michel Perret)

L'aménagement temporaire est un vrai défi pour le planificateur. À l'instar de la nature même du projet, les professionnels-le-s devront faire preuve d'agilité et d'ingéniosité pour arriver à leurs fins.

En effet, par définition celui-ci contrevient à toutes les méthodes ancrées dans la pratique des concepteurs et conceptrices d'espaces publics. Les procédures existantes ont été pensées pour répondre à la planification des besoins humains en termes d'habitat et d'infrastructures (de transports notamment) pour les 15 prochaines années. Dans ce contexte, l'aménagement temporaire, dont l'ADN est d'être de courte durée, fait figure d'ovni. Plusieurs options, avec lesquelles il faudra apprendre à bricoler, s'offrent alors au porteur de projet du canton de Vaud.

Le plus simple : l'aménagement de courte durée sans permis (art 68a et suivant du RATC)

Il s'agit d'une décision municipale qui autorise l'aménagement pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois, sans mise à l'enquête, soit un aménagement de 6 mois au total. Cet outil est adapté pour les aménagements de très courte durée, une installation événementielle ou saisonnière pour tester une ambiance transformée, du mobilier, des matériaux, etc. L'espace concerné est voué à retrouver rapidement son état antérieur, ce qui doit être très explicitement communiqué aux utilisateurs, au risque de générer de grandes frustrations.

Les outils classique : ceux des projets définitifs

Implémenter un changement de pratique d'un espace public en prévision d'un projet

définitif, par exemple transformer à long terme un parking en parc, demande que l'aménagement test s'inscrive sur une durée plus longue, idéalement de quelques années. C'est le temps nécessaire pour que le lieu soit utilisé à toutes les saisons, et qu'un monitoring suffisamment renseigné soit réalisé pour récolter les besoins des habitant-e-s pour faire évoluer l'aménagement temporaire et nourrir le projet final. On parle alors d'aménagement intermédiaire ou transitoire, et les procédures à disposition du concepteur sont en fait celles d'un projet classique.

Deux cas de figures principaux sont identifiés :

- le permis de construire : valable pour un projet de "peu d'importance" selon l'art. 13 al. 2 LRou, il nécessite une mise à l'enquête de 30 jours ouvrant les droits aux oppositions, et un examen par les services cantonaux qui délivrent la synthèse CAMAC autorisant le projet. Cette procédure prend plusieurs mois d'instructions par les services communaux et cantonaux, sans compter les possibles délais de traitement des oppositions.
- la publication FAO¹ : pour les projets touchant à la signalisation routière (création d'une zone de rencontre-test, suppression de places de stationnement, etc.), une procédure simplifiée OSR est possible. Celle-ci est plus rapide que le permis de construire, car elle n'est soumise qu'à l'approbation de la DGMR, et ouvre directement un droit de recours de 30 jours à la Cour de droit administratif et public (CDAP), et non un droit d'opposition sur le projet.

Des procédures à adapter

Force est de constater que ces procédures ne sont pas adaptées aux aménagements temporaires. En effet, non seulement leur longueur d'instruction peut être en soi dissuasive, mais en plus, un projet de courte durée peut subir une mise en attente de plusieurs années à cause du traitement des oppositions ou recours. On ajoute que de par sa nature modulable et réversible, le projet temporaire fait office en lui-même d'enquête publique grandeur nature. L'espace est testé, validé par les habitants, ou rejeté. Dans ce dernier cas, il sera rapidement démonté puisqu'il aura été conçu pour être léger, sans lourds travaux de génie civil. Si le droit d'être entendu reste garanti, un allègement de la procédure d'enquête publique, et en particulier du traitement des oppositions et droit de recours, est nécessaire.

Alors, l'aménagement temporaire ne devrait-il pas être considéré comme une démarche participative ? Car au fond, c'est bien là tout son sens. À l'heure où la ville doit faire preuve de résilience pour s'adapter aux changements climatiques et où la participation des habitants devient une condition indispensable, l'aménagement temporaire devrait faire partie de la boîte à outil communale des outils de concertation mis en œuvre pour la réalisation de tout projet d'espace public. ●

¹ Selon l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) pour autant que les conditions suivantes soient remplies : 1) publication dans la FAO de la signalisation (avec recours à la CDAP) 2) uniquement du mobilier urbain amovible ; aucun aménagement en dur, aucun nouvel arbre 3) aucune modification de bordures ou d'éclairage ou d'arrêts de bus ou de trottoir traversant ou d'écoulement des eaux, en bref certains travaux de génie civil 4) aucune modification de l'emprise du domaine public.

L'interview

ENTRE PARTICIPATION, APPROPRIATION ET RÉSILIENCE

Par Flore Maret, Mobilité piétonne Suisse

Le Collectif Affluent s'engage depuis 2020 au travers d'une réflexion sur la participation de la population et l'inclusion des minorités dans la conception de projets, ainsi que sur la résilience des territoires. Tour d'horizon.



COLLECTIF AFFLUENT

Association pluridisciplinaire de co-conception et co-construction de territoires résilients, hospitaliers et inclusifs, est engagée dans des projets architecturaux, urbains, et paysagers.



Vous avez accompagné le projet temporaire du Budget participatif de la Ville de Lausanne « Les Îlots du Nord ». Quel a été votre rôle dans ce projet ?

Nous avons aidé le collectif Les Lombrics, qui a gagné le projet du Budget participatif de la Ville de Lausanne, à organiser les chantiers participatifs pour l'aménagement de la Place du Nord. L'idée était d'impliquer l'ensemble des habitant-e-s du quartier, nous avons pour cela fait le lien avec les associations de quartier. Lors du premier atelier, des feuilles d'arbres dessinées par les enfants de l'accueil parascolaire attendant ont par exemple été peintes au sol par les habitant-e-s du quartier.

L'un des axes principaux de vos projets est l'inclusivité. Comment les aménagements temporaires rendent-ils l'espace public plus accessible ?

Le projet des Îlots du Nord a permis de matérialiser le régime en zone de rencontre de la rue du Nord, en créant un espace de séjour accessible à tout le monde. Il est particulièrement important d'intégrer les enfants, qui ont ainsi leur mot à dire et s'approprient plus facilement l'espace public.

Les aménagements temporaires donnent en outre la possibilité d'utiliser du matériel léger et modulable, ce qui offre ensuite une

DES FEUILLES D'ARBRES,

dessinées par les enfants de l'accueil parascolaire, ont été peintes au sol par les habitant-e-s du quartier lors du premier atelier participatif des Îlots du Nord (© Collectif Affluent).

LES HABITANT-E-S DU QUARTIER

plantent des îlots potagers lors du chantier participatif des Îlots du Nord (© Collectif Affluent).

variété d'utilisation. C'est le cas de notre projet au centre artisanal et culturel de la Filature à la Sarraz. Sur ce site se côtoient artisans, artistes, commerçant-e-s, etc. Nous y avons récupéré et transformé du mobilier déplaçable qui peut être utilisé lors des événements et qui peut être adapté aux besoins de chacun-e.

La résilience face aux enjeux environnementaux est également au cœur de votre réflexion. Comment l'intégrez-vous dans la conception de projets urbains ?

Dans les projets à petite échelle, le collectif travaille avec des plantations; l'idée est alors d'avoir des plantes adaptées aux conditions climatiques locales. On recourt parfois au désasphaltage, qui favorise la perméabilité des sols. La résilience passe aussi par la question sociale: on essaie de créer du lien entre les êtres humains et le vivant. En impliquant les enfants dans les plantations, on vise par exemple à les sensibiliser et à les responsabiliser.

Nous menons en outre des réflexions sociétales sur l'aménagement des villes dans le cadre de projets à plus grande échelle. C'est notamment le cas de notre projet de recherche sur la reconstruction de la rivière du Flon à Lausanne. La thématique de la rivière soulève de nombreux enjeux en ville, tels que la gestion des eaux, les îlots de chaleur, la protection des écosystèmes, la continuité paysagère, etc.

Quels sont selon vous les défis dans la réalisation d'aménagements temporaires ?

Un projet temporaire exige de trouver un consensus avec les différents services de la Ville impliqués, ainsi qu'avec les habitant-e-s du quartier. Le caractère participatif des aménagements temporaires demande beaucoup de coordination. Bien que notre projet du Budget participatif n'ait pas nécessité de demande de permis de construire, certaines contraintes ont sérieusement réduit le nombre d'îlots projetés.

Enfin, il est essentiel d'avoir une réflexion sur la durée de vie des matériaux utilisés dans les aménagements temporaires, afin d'éviter du gaspillage pour des projets de petite envergure. Il faut être inventif et utiliser ce que l'on trouve sur place! ●